

Arrêté modificatif à la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le Code de l'Éducation et notamment l'article L.951-1-1 ;
- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le décret 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux CHSCT dans les Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur relevant du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 23 février 2021, notamment son article 32 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu** la lettre de désignation des représentants syndicaux de l'UNSA Education en date du 28 octobre 2021,
- Vu** la lettre de désignation des représentants syndicaux du SNPTES en date du 28 octobre 2021,

ARRETE

Article 1

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'Université des Antilles est modifié comme suit :

Madame Judith NITUSGAU, est désignée en qualité de membre titulaire, représentante de l'UNSA Education au CHSCT de l'Université des Antilles, en remplacement de Monsieur Guillaume BORDIN ;

Madame Astride LAPTES, est désignée en qualité de membre suppléant, représentante de l'UNSA Education au CHSCT de l'Université des Antilles.

Monsieur Rudy CHASSELAS, est désigné en qualité de membre titulaire, représentant du SNPTES au CHSCT de l'Université des Antilles, en remplacement de Madame Geneviève CARRIERE.

Madame Yannick BLANCHENET, est désignée en qualité de membre suppléant, représentante du SNPTES au CHSCT de l'Université des Antilles.

Article 2

Les nouveaux membres entrent en fonction à compter du 28 octobre 2021, et jusqu'à la durée du mandat restant à courir du CHSCT.

Article 3

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 28 octobre 2021

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY



Annexe
Liste des membres du CHSCT

Représentants des Personnels

Syndicats	Titulaires	Suppléants
FSU	Anne PENE-ANNETTE	<i>Paule AUBATIN</i>
UNSA Education	Jobie EMMANUEL-EMILE	<i>Sandrine LEDOUX</i>
UNSA Education	Judith NITUSGAU	<i>Astride LAPTES</i>
SNPTES	Maryse CLEORON	<i>Michaëlle MONTANUS</i>
SNPTES	Françoise MOULIN	<i>Joëlle JOMIE</i>
SNPTES	Marie-Georges ROCHAMBEAU	<i>Alain MELESAN</i>
SNPTES	Rudy CHASSELAS	<i>Yannick BLANCHENET</i>
SPEG	Grégory LETIN	<i>Thierry CESAIRE</i>
SPEG	Jean-Luc VISIVE	<i>Danielle DUCELIER</i>

